

## Rapport no 1 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Approvisionnement en eau – Secteur Es Crêts – Extension du réseau d'eau – Dépense imprévisible et urgente de 34 671 fr. 10 due au traitement de la roche compacte dure – Approbation;**

Le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général le Rapport no 1 relatif à une dépense imprévisible et urgente de 34 671 fr 10 francs (avant subvention) due au traitement de la roche compacte dure, rendu nécessaire pour la poursuite des travaux d'extension du réseau d'eau communal dans le secteur Es Crêts, selon le Message no 76 voté le 11 décembre 2014 par le Conseil général.

### Communication et intervention

En préambule, il est à noter que les travaux relatifs au crédit précité ont eu lieu en novembre 2018. Le Service technique communal et le Conseiller Directeur ont été informés en décembre du problème relatif à la roche compacte dure et ont avalisé la poursuite du chantier en acceptant son traitement. Ce n'est que lors de la présentation du décompte final que le Conseil communal a été informé du surcoût définitif qu'il a engendré, soit au premier trimestre 2019. À des fins de transparence, le Conseil communal a renseigné la Commission financière sur cette situation en date du 2 mai 2019.

### Contexte du surcoût

Dans son rapport, le bureau d'ingénieurs explique que ce surcoût est dû à la roche compacte dure rencontrée lors des forages. En effet, les rayons (R 50m) utilisés dans ce type de roche sont différents de ceux qui avaient été prévus. En outre, le projet tablait sur une longueur d'intervention de 22 mètres alors que ce sont 34 mètres qui ont été réalisés. Quant aux boues de forage, elles avaient été calculées sur la base de quatre fois le diamètre de forage et devaient atteindre 5 m<sup>3</sup>. Dans le cadre de ces travaux, la faible vitesse et l'augmentation de la longueur ont fait exploser cette estimation, qui, dans les faits, se monte à 29 m<sup>3</sup>.

### Financement

Crédit voté le 11.12.2014 – Message no 76 – Rubriques comptables 70.501.35 / 70.661.44

	Frs.
Coût total estimé	35'000.00
<u>./. subvention attendue</u>	<u>5'500.00</u>
Solde à charge de la commune financé par un emprunt bancaire	<u>29'500.00</u>

Dépenses effectives 2018 – 2019 – Rubriques comptables 70.501.35 / 70.661.44 et 2014.076.700 / 5010.00

	Frs.
Dépenses effectives compte des investissements 2018	11'379.60
<u>Dépenses effectives compte des investissements 2019</u>	<u>58'291.50</u>
<u>Dépenses effectives totales</u>	<u>69'671.10</u>
<b>Dépassement crédit avant subventionnement</b>	<b><u>34'671.10</u></b>

Financé par un emprunt bancaire.

### Subventionnement

La demande de subvention finale, incluant le dépassement, va être effectuée prochainement. La subvention devrait normalement être plus élevée que 5500 francs, initialement calculée.

**Frais financiers sur le dépassement de crédit (avant subventionnement)**

			Frs.
Intérêts passifs	2%	de 34'671.10	693.40
Amortissement	4%	de 34'671.10	1'386.85
<b>Total</b>			<b><u>2'080.25</u></b>

Pour rappel, les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

**Conclusion**

**Au vu de ce qui précède et conformément à l'art. 90 al. 1 LCo, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver cette dépense imprévisible et urgente de 34 671 fr. 10, qui figurera sous rubrique 2014.076.700/5010.00 du compte des investissements 2019 du Dicastère de l'environnement (70), avant allocation de subvention.**

Châtel-St-Denis, mai 2019

Le Conseil communal